

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE MODERNISATION DES IRRIGATIONS D'AUBAGNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

lundi 02/06/2025

Nos partenaires :

- La ville d'Aubagne,
- La Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
- La Trésorerie d'Aubagne (Service de Gestion Comptable),
- La Préfecture (Sous-Préfecture de l'arrondissement d'Arles),
- L'Agence de l'eau,
- La Région,
- Le Département,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER),
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),
- L'Association Régionale pour la Maîtrise des Irrigations (Ardépi),
- La SARL ASAinfo, pour le conseil aux ASA et la réalisation d'études,
- La Fédération des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH 13),
- L'Association Nationale des Associations Syndicales de Propriétaires (ASA de France),
- La Société des Eaux de Marseille (SEM) / Société Eau de Marseille Métropole (SEMM)
- EPAGE HuCa-Huveaune.

TARIFICATION DE L'EAU 2025

Matrice du rôle 2025, prix des bornes et des robinets :

- ✓ Les prix de l'hectare et des bornes pour 2025 sont :
 - 630,00 € TTC pour le prix à l'hectare
 - 168,00 € TTC pour les bornes en eau
 - 312,79 € TTC pour les bornes sèches
 - 102,00 € TTC pour les robinets
- ✓ + la tarification au compteur :
 - Un quota de 2.000 m3 par hectare (soit 10.000m²) et par an est inclus,
 - Ce quota est proportionnel à la superficie que chaque adhérent paye,
 - En cas de dépassement du quota, le tarif retenu est de 10 centimes d'€ TTC / m3 consommé jusqu'à 6.000 m3, et en plus des tarifs déjà appliqués au-dessus,
 - Au-delà de 6.000 m3, le tarif au m3 passe à 30 centimes d'€ TTC.